

Etre éducateur d'internat à Don Bosco



Etablissement Don Bosco Nice

2018

L'internat est d'abord un lieu de vie pour les adolescent(e)s qui y sont hébergés la semaine. Ils y partagent un quotidien construit à partir de différents temps collectifs : le lever, le petit déjeuner, le départ pour les cours, puis le retour, le goûter, les devoirs, le dîner, la soirée et le coucher. Cette succession d'étapes chronologiques se répète, jour après jour. Elle obéit à des rituels pensés puis mis en place par l'équipe éducative dont l'objectif principal est d'offrir un environnement fiable et sécurisant, permettant à tous les jeunes d'intégrer des repères spatio-temporels. L'éducateur vient garantir l'existence et la permanence de ce cadre de vie qui s'impose, de la même manière, à tous les adolescents. Pour cela, il les accompagne dans l'apprentissage des règles et favorise leur implication dans le collectif.

L'éducateur et la relation

A Don Bosco, l'éducateur/trice d'internat a en charge un petit nombre d'élèves par rapport à l'ensemble des jeunes accueillis dans l'établissement. En construisant une relation de groupe et une relation personnelle, l'éducateur sera en mesure d'aboutir à un suivi de qualité des jeunes placés sous sa responsabilité.

L'éducateur salésien est à la fois et tour à tour un père, un frère et un ami. Il pose un regard bienveillant et rassurant sur le jeune et sur son avenir et cherche les moyens pour que les jeunes perçoivent cette bienveillance. Il est capable de reconnaître en chaque jeune une personnalité unique afin de l'accompagner le plus justement possible. Il sait tout à la fois responsabiliser, faire preuve de fermeté et faire confiance aux jeunes. Il garde en toute occasion une volonté de structurer et un souci de cohérence. Il sait apprécier et être en phase avec la culture des jeunes.



Père, frère
et ami....

L'éducateur gère les présences et absences des élèves

C'est la tâche primordiale et incontournable, mais c'est une tâche délicate et les obligations règlementaires la rendent parfois difficile. Ce travail implique des contacts directs avec la famille, le jeune, les collègues de vie scolaire, les directeurs des études...

L'éducateur se trouve confronté à des questions éthiques et déontologiques complexes qui le contraignent à des obligations de discrétion. Dans bon nombre de situations, sa loyauté sera remise en

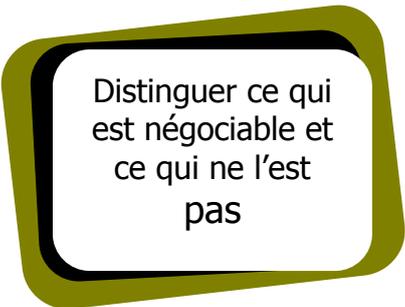
question et sera sujet de réflexion. Toutefois, il aura toujours le souci de rester un partenaire coopératif en complémentarité et cohérence avec les autres intervenants de l'équipe éducative.

Le statut d'interne a été choisi par la famille qui nous a confié son enfant. Comme son terme l'indique, l'interne est « à l'intérieur ». La particularité de notre établissement autorise des aménagements de cette définition du fait des contraintes sportives d'une partie des internes accueillis et d'une tolérance vis-à-vis des jeunes fraîchement majeurs. De ce fait, toute demande de dérogation au statut d'interne (c'est-à-dire toute demande de sortie) doit absolument revêtir un caractère exceptionnel. Il en va de la responsabilité de l'éducateur présent et de la cohérence du projet que nous souhaitons pour l'internat de Don Bosco.

Ainsi, ce sont bien les parents qui formalisent une demande (et non une autorisation) et c'est l'équipe éducative sous l'autorité du directeur de la vie scolaire, responsable de l'internat qui valide ou non cette demande. Cette démarche résulte toujours d'un écrit authentifié de la famille, et doit être archivée pour une traçabilité des entrées et sorties des jeunes qui nous sont confiés. L'éducateur d'internat traitera chaque demande avec attention. En aucun cas cela doit devenir répétitif, et systématique. Le directeur de la vie scolaire sera informé quotidiennement des situations et pourra mettre son veto à une demande.

L'éducateur est un des garants du respect de la règle et de la loi

A cet égard, nous distinguons d'une part ce qui relève des contraintes extérieures à l'école : la loi pénale, les décrets... et d'autre part ce qui relève des règles internes de fonctionnement ainsi que du projet de l'établissement.



Distinguer ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas

Dans les règles internes, il faut encore distinguer ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas, selon un classement qui peut aller des conventions interpersonnelles, des coutumes et des habitudes aux règles techniques, légales, morales et aux principes éthiques.

L'interdit de violence, par exemple, ne se discute pas puisqu'il est précisément ce par quoi un dialogue est possible. En outre, il

s'applique à tous les intervenants en milieu scolaire. Désamorcer des conflits, établir à nouveau les conditions d'un dialogue entre les différents acteurs, ces actions font parties du quotidien de l'éducateur. Dans certains cas, l'éducateur devra recourir à la sanction en concertation avec les autres acteurs de l'école. Les finalités de cette sanction viseront toujours à réconcilier le jeune avec lui-même, à le responsabiliser par rapport à ses actes et à rappeler la loi. La sanction éducative ne condamne pas la personne mais un comportement précis. Une règle d'or est « une sanction ne peut être acceptée et comprise que si auparavant, elle a été discutée ».

L'accueil et l'encadrement des élèves

Principalement en dehors des heures de cours, l'accueil et l'encadrement des élèves est confié à l'éducateur d'internat qui est une personne-ressource à l'écoute des élèves et un animateur favorisant la mise en place de projets.

La capacité de l'éducateur à mettre les élèves en projet est un des meilleurs atouts pour le rendre crédible tant à l'égard de ceux-ci que des autres intervenants de la communauté éducative. L'éducateur même s'il gère le non-cours est un intervenant important pour accompagner l'élève dans ses compétences tant transversales que disciplinaires.

Il crée une ambiance propice au travail, il aide les élèves dans leurs recherches scolaires, leur fournit les documents et les bibliographies disponibles, suscite la relation des élèves plus doués avec les plus faibles, explicite des méthodes de travail.

On peut dire que l'éducateur est un véritable levier dans une structure scolaire tant pour l'élève que pour le corps enseignant. Il tient le rôle de garant de la sécurité et du bien-être de chaque élève. Cela nécessite une approche positive des situations conflictuelles et des médiations sont souvent utiles

L'éducateur et la prévention

L'éducateur a aussi un rôle central en matière de prévention des violences, de vols, de racket, de la consommation de produits (alcools, stupéfiants, ...) et des dépendances.

En tant qu'accompagnateur du jeune, l'éducateur refuse la loi du plus fort et cherche à imposer la loi du respect. Il joue la carte de la

solidarité là où la seule compétition n'aboutit qu'à l'exclusion. Il cherche à se donner les moyens, tant individuellement que collectivement, de développer des projets qui éduquent au respect des biens et des personnes, à la solidarité, à la santé, au « vivre ensemble ».

L'éducateur favorise une dynamique horizontale plutôt que verticale afin d'équilibrer la relation qui, la plupart du temps en milieu scolaire, subit un déséquilibre. Il est parfois le porte-parole du jeune. Cette orientation se prend en collaboration avec l'ensemble des intervenants du milieu scolaire en particulier avec le reste de l'équipe, et le directeur de la vie scolaire.

L'éducateur travaille en équipe et a une représentation claire de son environnement de travail

Il est dès lors coresponsable de l'épanouissement intellectuel et socio-affectif de l'élève en collaboration avec les autres membres de l'équipe : les autres éducateurs/trices de l'internat, la direction, les enseignants, les collègues de vie scolaire. Cette notion d'équipe est essentielle parce qu'elle permet la concertation, la coopération et la coordination.

Qui fait quoi dans l'école ? Comment se prennent les décisions ? Il n'est pas exceptionnel aujourd'hui que des personnes se croisent au sein de l'établissement sans savoir qui elles sont et ce qu'elles font. Les écoles sont devenues des systèmes complexes traversés par des flux importants d'informations. Cela entraîne parfois une dérive commune, qui est le recours trop rapide à l'échelon hiérarchique supérieur, pour discuter d'une situation ou d'un problème, sans avoir pris le soin d'une concertation et d'une réflexion approfondies avec les coéquipiers.

L'éducateur a une responsabilité

Le rôle d'un éducateur dans un internat, c'est premièrement veiller à la sécurité, surveiller, anticiper, veiller au respect de tous (élèves, personnel administratif et de service, personnel éducatif, ...) respect du règlement intérieur. Prendre les présences, savoir à tout moment où se trouvent les internes, ce qu'ils font (attention à la drogue, l'alcool, problèmes de mœurs).



...l'éducateur
est
responsable...

En lien avec les différentes missions évoquées ci-dessus, l'éducateur/trice d'internat est responsable de tout ce qui se vit à l'internat pendant son temps de service.

RESPONSABILITE CIVILE

Il y a responsabilité civile quand une personne (physique ou morale) doit réparer un dommage subi par une autre personne.

Chacun est responsable des dommages qu'il occasionne ainsi que des dommages occasionnés par quelqu'un ou quelque chose qu'il a sous sa responsabilité (enfant/jeune ; animal ; véhicule...).

La responsabilité civile se mesure à la gravité du préjudice subi et elle est réparée par une indemnisation. Elle peut être couverte par une assurance.

RESPONSABILITE PENALE

Il y a responsabilité pénale quand une personne (physique ou morale) commet une infraction aux règles de droit. La responsabilité pénale est du ressort des tribunaux: elle se mesure d'après la gravité de l'acte et elle est sanctionnée par une peine (amende, contravention, emprisonnement...).

La responsabilité pénale d'une personne ne peut être couverte par une assurance. C'est celui qui commet l'acte qui engage sa responsabilité pénale.

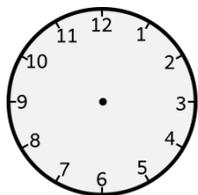
Un éducateur/trice d'internat peut engager sa responsabilité civile ou pénale et parfois les deux en même temps.

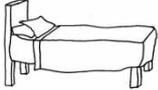
RESPONSABILITE EDUCATIVE

Vis à vis des internes, de leur famille, de l'établissement, de lui-même, tout éducateur d'internat a une responsabilité éducative à assumer. Ne serait-ce que dans le respect des objectifs éducatifs fixés par le projet d'établissement.

Description des tâches de l'éducateur/trice d'internat en fonction de ses horaires de travail.

Prise de service à 16h



- Passer par la cuisine pour récupérer le goûter.
 - Mise en service du téléphone pro, à garder sur soi. Consultation des messages.
 - Dans la chambre/bureau allumer l'ordinateur, lancer les caméras, ouvrir Outlook pour consulter les courriels.
 - Imprimer une liste vierge et indiquer la date
- Allumer le serveur internet pour les chambres. Le couper à 22h.00
 - Distribuer les clés aux internes en leur nom sur la liste.  fonction de leurs arrivés et cocher
 - Contrôler les éventuelles absences sur « PRONOTE »
 - Faire un état des arrivées tardives pour prévoir les plateaux repas et les petits déjeuner à remonter après le dîner.

18h55

- Faire descendre les internes au self.
- Contrôler qu'il ne reste personne et descendre en dernier.
- Redescendre le reste du goûter.
- Repas jusqu'à 20h avec les collègues.
- Surveillance active.

19h50

- Faire évacuer le réfectoire et poursuivre la surveillance à l'extérieur en accord avec les collègues. (Cour, CDI, salle de ping-pong, foyer vie scolaire...)
- Au CDI : pas de jeux sur les ordinateurs, pas d'impressions, calme et détente.



21h15

- Retour à l'internat
- Vérification et échanges d'information avec le/la collègue.
- Le mardi préparer la liste des internes du mercredi après-midi.

21h40

- Début du coucher des internes
- Extinction des feux (couloirs) à 22h00. Chaque interne est dans sa chambre sans bruit.

22h00 Fin de service

Prise de service à 19h00

- Arrivé au réfectoire
- Accueil et contrôle des élèves avec le collègue de l'internat garçons/filles.
- Repas jusqu'à 19h30 avec les collègues.
- Surveillance active.

19h30

- Surveillance à l'extérieur en accord avec les collègues. (Cour, CDI, salle de ping-pong, foyer vie scolaire...)
- Au CDI : pas de jeux sur les ordinateurs, pas d'impressions, calme et détente.

20h00

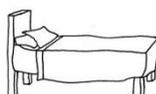
- Retour à l'internat pour celles et ceux qui le souhaitent
- Vérification et échanges d'information avec le/la collègue.

21h40

- Début du coucher des internes
- Extinction des feux (couloirs) à 22h00. Chaque interne est dans sa chambre sans bruit.

22h00

- Rondes régulières dans les
- Contrôle au bureau par les



couloirs jusqu'au calme total
caméras.

L'aspect le plus ténébreux, c'est le cas de la dire, c'est la surveillance de nuit. Passé 22h00 et jusqu'à 7h00 du matin, la nuit de l'éducateur/trice d'internat reste un temps de travail. Certains parlent de garde de nuit, d'autres de nuit dormante. Là, l'éducateur "pourrait" dormir mais il est responsable de tout ce qui se passe !!! Pendant la nuit, il doit veiller au respect du calme, contrôler à ce que personne ne "fasse le mur", voir comment vont les malades, les déprimés, les anxieux,...

06h45

- Réveil des internes : contrôle en
- Vérification que les internes les lieux
- Récupération des clés des présence.



allant toquer aux portes
filles de « La Providence » ont bien quitté
chambres et pointage sur la fiche de

07h30

- S'assurer que tous les internes sont descendus
- Ronde dans les chambres pour vérifier le rangement minimum permettant au personnel d'entretien un travail efficace. Vérifier les lumières.
- Noter en bas de la feuille de présence les éventuels incidents, travaux, remarques.

07h50

- Passage par le Bureau du Directeur de la Vie Scolaire pour y déposer la feuille de présence.
- Passage au réfectoire pour faire sortir les internes
- Petit déjeuner

08h00

- Self vide. Fin de service

Prise de service mercredi 12h00

- Récupérer à l'internat le téléphone pro et la liste des internes.
- Consulter rapidement les courriels.
- Surveillance réfectoire ou cour en accord avec le collègue de l'internat garçons/filles
- Prise de repas



13h30

- Contrôle des internes restants.
- Organisation d'une activité (à programmer à l'avance entre collègues)
- Sortie avec le/la collègue et les internes, ou avec l'éducateur supplémentaire.
- Aucun interne ne reste sur place. (sauf UNSS/ Malades)

16h.00

- Retour de la sortie et suite du service comme à l'habitude.